



Madame, Monsieur les Présidents, chers adhérents

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise, pour débiter son année sportive, un challenge virtuel E-RUN « DETOX » de Course à pied. Cette manifestation n'est pas une simple épreuve sportive mais surtout une manière de laisser derrière vous une année morose et de vous faire reprendre du bon pied l'année 2021. Peut-être aussi en profiterez-vous pour éliminer toutes vos agapes de la soirée de la Saint-Sylvestre ?

Les conditions du challenge E-RUN sont :

- 1) Cette course virtuelle se déroulera du vendredi 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au dimanche 3 janvier 2021.
- 2) La course se déroule de manière autonome, dans le lieu au choix de chaque participant.
- 3) peu importe la distance : à faire en marchant ou en courant.

Chaque Coureur devra renvoyer au secteur des sports chaque sortie via une application mentionnée ci-dessous.

Cet envoi se fera par le partage de sa sortie par mail à [atscaf-sports@finances.gouv.fr](mailto:atscaf-sports@finances.gouv.fr) indiquant le temps, la distance, la date et la discipline course à pied.

Applis : Strava, Runkeeper, application intégrée téléphone...

Montres connectées : Garmin, Suunto, Polar...

- 4) Inscription auprès du bureau des sports de l'ATSCAF Fédérale via un bulletin d'inscription en ligne sur <https://portail.atscaf.fr/et> à retourner à l'adresse suivante : [atscaf-sports@finances.gouv.fr](mailto:atscaf-sports@finances.gouv.fr)
- 5) Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs, à envoyer à l'ATSCAF Fédérale
- 6) A l'issue de la période, un classement sera établi et chaque participant recevra le palmarès scratch.

Lors du Challenge E-RUN « DETOX », chaque participant s'engage à :

- 1) Respecter les règles sanitaires en vigueur dans son département.
- 2) Courir ou marcher en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
- 3) Si la course a lieu en groupe, réaliser l'opération avec au maximum 9 autres personnes et en respectant une distance de 10 mètres entre chacune des personnes.
- 4) Respecter les arrêtés municipaux correspondants à son lieu d'habitation.
- 5) Ne pas courir dans les zones fermées au public.
- 6) Respecter le code de la route.
- 7) Être en bonne forme physique et avoir l'habitude d'effectuer régulièrement de la marche ou de la course sur la distance choisie.
- 8) Ne pas courir ou marcher si vous présentez des symptômes du Covid-19 au moment du challenge E-RUN et/ou dans les 15 jours qui le précède.
- 9) Courir sous sa propre responsabilité.
- 10) N'engager aucune poursuite contre l'organisateur (ATSCAF) du challenge E-RUN « DETOX » en cas de dommages, qu'ils soient physiques, matériels ou judiciaires.
- 11) Posséder une adhésion ATSCAF. Tous les volontaires participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit.
- 12) Avoir lu et accepter le contenu de cette charte et du règlement avant de valider son engagement.

En vous remerciant de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, chers adhérents l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luc Denis  
Président Fédéral